



Accès aux marchés internationaux

Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur: un signal positif dans un période d'incertitude géopolitique

19.03.2026

D'un coup d'oeil

L'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Mercosur a été signé le 16 septembre 2025 à Rio de Janeiro. Pour les entreprises suisses, cet accord améliore l'accès à un marché en croissance de plus de 270 millions de consommateurs. Cet accord supprime des droits de douane élevés, évite que la Suisse soit pénalisée par rapport à l'UE, facilite les investissements et inscrit de manière contraignante des règles en matière de durabilité. Dans une économie mondiale de plus en plus fragmentée, l'accord contribue de manière déterminante à diversifier l'économie suisse et à accroître sa résilience.

Inhalt

1. L'essentiel en bref
2. Position d'economiesuisse
3. Les cinq points principaux de l'accord de libre-échange conclu entre les États de l'AELE et du Mercosur
4. Mercosur: importance économique et stratégique
5. De quelle manière l'économie suisse profite-t-elle de cet accord?
6. Commerce et investissements entre la Suisse et le Mercosur
7. Durabilité et responsabilité
8. Conclusion: poursuivre résolument une stratégie d'ouverture couronnée de succès

L'essentiel en bref

- L'accord de libre-échange entre les États de l'AELE (Suisse, Norvège, Liechtenstein, Islande) et du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) améliore l'accès de l'économie suisse à l'un des plus grands marchés en croissance hors d'Europe.
- Grâce à la réduction de droits de douane élevés à l'importation, plus de 97% des exportations suisses destinées à ces pays bénéficieront à moyen terme d'allègements tarifaires. Cela renforce la compétitivité de la place économique suisse. Parallèlement, cela évite un désavantage par rapport à des partenaires tels que l'UE, qui ont signé leur propre accord avec le Mercosur.
- De plus, l'accord améliore la sécurité juridique, renforce la protection de la propriété intellectuelle et facilite les investissements ainsi que les activités dans le domaine des services.
- Au-delà des avantages économiques, l'accord prévoit des dispositions contraignantes sur les droits du travail, la protection de l'environnement et du climat ainsi que l'utilisation durable des ressources. Il crée ainsi un cadre institutionnel permettant d'aborder de manière efficace des questions relatives à la durabilité en lien avec le commerce.
- Dans un contexte géopolitique tendu, l'accord contribue à la diversification des relations commerciales et à la résilience économique de la Suisse. C'est pourquoi economiesuisse soutient une approbation et une entrée en vigueur rapides.

Position d'**economiesuisse**

L'accord entre l'AELE et le Mercosur constitue une étape importante pour le commerce extérieur suisse. economiesuisse s'engage en faveur d'une approbation et d'une entrée en vigueur rapides de l'accord pour les raisons suivantes:

- La Suisse, en tant que nation exportatrice, améliore son accès au marché sud-américain, qui présente un fort potentiel de croissance.
- Des droits de douane élevés sont en grande partie supprimés et des désavantages concurrentiels par rapport à la concurrence de l'UE et d'autres marchés disparaissent.
- La sécurité juridique, des conditions d'investissement et la protection de la propriété intellectuelle sont améliorées.
- L'accord inscrit la durabilité de manière juridiquement contraignante avec des engagements clairs en matière de protection du climat, des forêts, des mers et de la biodiversité ainsi qu'en matière de droits des travailleurs.
- Cet accord promeut la diversification des relations commerciales de la Suisse en cette période d'incertitudes géopolitiques.



1. Accès à un marché stratégiquement important

Avec plus de 270 millions d'habitants, les quatre pays du Mercosur forment l'un des plus grands espaces économiques du monde. Les pays de l'alliance économique sud-américaine sont d'importants producteurs et fournisseurs de biens agricoles et de matières premières et jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire, l'industrie et la transition énergétique. Le Mercosur continue de gagner en importance en tant que débouché et partenaire stratégique de l'Europe pour des chaînes d'approvisionnement diversifiées.

2. Réduction substantielle des droits de douane

Les pays du Mercosur appliquent encore des droits de douane élevés pour protéger leurs marchés. L'accord de libre-échange allège progressivement ces droits de douane pour plus de 97% des exportations suisses. Dès lors, il renforce nettement la compétitivité des entreprises suisses par rapport à celle de concurrents qui ne bénéficient pas de facilités commerciales comparables.

3. La Suisse est sur un pied d'égalité avec l'UE

Une entrée en vigueur rapide de l'accord garantit que les entreprises suisses ne soient pas désavantagées par rapport à leurs concurrentes de l'UE. En effet, l'UE a signé son propre accord avec le Mercosur en janvier 2026 et compte l'appliquer à titre provisoire dès à présent. Sur des marchés comme le Mercosur qui croissent rapidement, être présent le plus tôt possible compte: si les concurrents d'autres pays y ont accès plus vite, les entreprises suisses se retrouvent désavantagées.

4. Un signal dans une période d'incertitude

Dans une période de tensions géopolitiques et de montée du protectionnisme, l'accord accroît la sécurité économique de la Suisse: il diversifie les relations commerciales, renforce la présence suisse en Amérique latine, une région stratégique, et intensifie les relations avec des pays clés comme le Brésil.

5. La durabilité fixée dans l'accord de manière contraignante

L'accord contient un volet juridiquement contraignant et une déclaration supplémentaire sur le commerce et le développement durable, avec des engagements en faveur de la protection du climat, de la préservation des forêts et des océans, de la biodiversité et des droits des travailleurs.



Un grand marché avec une classe moyenne qui gagne en importance

«Mercosur» est l'abréviation de «Mercado Común del Sur» (ou marché commun du Sud, en français). Depuis sa création en 1991, le Mercosur poursuit l'objectif de mettre en place un espace commun offrant des opportunités commerciales et d'investissement par l'intégration des économies nationales dans le marché mondial.

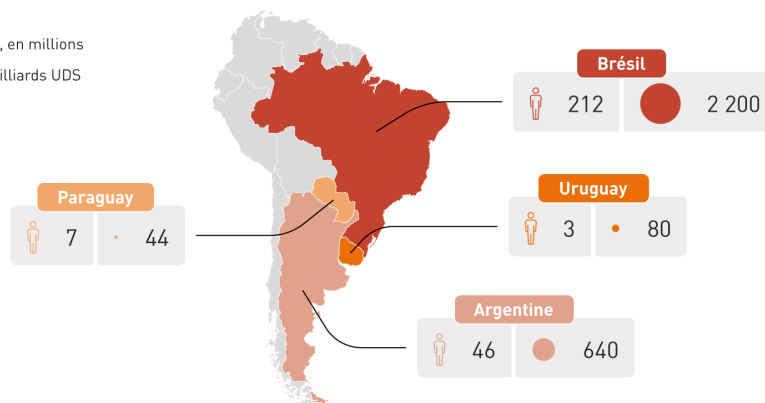
Du côté de l'alliance économique latino-américaine, les pays suivants ont participé aux négociations avec les États de l'AELE:

- **Argentine**
- **Brésil**
- **Paraguay**
- **Uruguay**

[Datenvisualisierung - ID nicht gefunden]

Les États membres du Mercosur

 Habitants, en millions
 PIB, en milliards UDS



Source : Banque mondiale, economieuisse
www.economieuisse.ch

La Bolivie, qui a rejoint le Mercosur en 2023, se trouve encore dans une phase de transition vers une intégration complète. Elle pourra bénéficier de l'accord de libre-échange avec l'AELE seulement après qu'elle aura repris l'intégralité des règles douanières et commerciales du Mercosur. Quant au **Venezuela**, son adhésion est suspendue depuis 2017.

Taille et dimension du marché

Les quatre pays du Mercosur comptent quelque 270 millions d'habitants et constituent ainsi la sixième économie mondiale (après l'Inde, la Chine, l'UE, les États-Unis et l'Indonésie). L'accord crée une zone de libre-échange de près de 300 millions de personnes et avec un PIB combiné de plus de 4300 milliards de dollars US.

Un grand marché pour les matières premières et les produits agricoles

Le Mercosur figure parmi les principaux producteurs et exportateurs mondiaux de produits agricoles (notamment soja et bœuf) et joue dès lors un rôle clé dans la sécurité alimentaire mondiale. La région possède en outre d'importantes ressources minérales (minerai de fer, bauxite, lithium et autres métaux importants pour les technologies du futur). Pour la Suisse, il s'agit donc d'une source importante pour garantir des chaînes d'approvisionnement industrielles et réduire des dépendances unilatérales.

Partenaire économique et commercial stratégique

Le Mercosur, à la fois un débouché et un site d'investissement qui gagne en importance et un partenaire de taille pour l'Europe, revêt une importance croissante pour la Suisse. Il contribue notamment à diversifier des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Une opportunité unique au vu des incertitudes mondiales

Pour le commerce extérieur suisse, la signature de l'accord de libre-échange avec le Mercosur intervient dans une phase de tensions géopolitiques croissantes, de conflits commerciaux, de franc fort et de formation de nouveaux blocs. En tant qu'économie tournée à l'exportation, la Suisse est de plus en plus tributaire de partenariats diversifiés et fiables. Dans ce contexte, l'accord marque une étape importante de la politique économique extérieure.

L'accord renforce la présence économique de la Suisse en Amérique latine, un espace économique stratégique et une région qui gagne toujours plus en importance. Il ouvre également la possibilité d'intensifier des partenariats stratégiques – notamment avec le Brésil, qui se positionne de plus en plus comme un acteur mondial influent.



Au terme de huit années de négociation et de quatorze cycles de négociations, les États membres de l'AELE et du Mercosur ont signé, le 16 septembre 2025 à Rio de Janeiro, un accord de libre-échange exhaustif. Le site web de l'AELE sur cet accord (y compris les textes des traités et les annexes) se trouve ici.

Un potentiel d'économies considérable grâce à la suppression de droits de douane élevés

- Avec cet accord, plus de 97% des exportations suisses vers les États du Mercosur bénéficient de facilitations douanières au terme de périodes de transition allant de 4 à 15 ans. Pour la majorité d'entre elles, il en résulte, à moyen terme, une exemption des droits de douane.
- Pour une petite partie de ses exportations, la Suisse obtient des concessions partielles sous la forme de réductions tarifaires et de contingents tarifaires. Au total, moins de 3% des exportations ne bénéficient d'aucun allègement des droits de douane.
- Les pays du Mercosur appliquent actuellement des droits de douane très élevés – autour de 7% en moyenne, mais avec des taux records pouvant atteindre 35%. Dans la mesure où l'accord de libre-échange supprime en grande partie ces droits de douane, il en résulte pour l'économie suisse un potentiel d'économies considérable de plus de 155 millions de francs par an, sur la base des importations actuelles.
- Cet accord offre ainsi, après les accords conclus avec l'UE et la Chine, le plus grand potentiel d'économies au titre des droits de douane parmi tous les accords de libre-échange de la Suisse et se situe dans un ordre de grandeur similaire à celui de l'accord avec l'Inde.

La baisse de droits de douane profite à la population suisse

- L'accord de libre-échange réduit les droits de douane et facilite l'exportation de produits suisses. Les entreprises de secteurs tels que la construction de machines, l'industrie pharmaceutique ou les technologies de précision peuvent ainsi vendre davantage et continuer à verser des salaires élevés en Suisse.
- Ces entreprises qui ont du succès à l'échelle internationale influencent considérablement le niveau des salaires suisses, de sorte que des entreprises sans lien direct avec les exportations profitent également de celles-ci. Une économie d'exportation forte accroît le pouvoir d'achat et la demande en Suisse, ce dont profitent par exemple les boulangers, les artisans ou les chauffeurs de poids lourds.
- En même temps, le prix des biens et des produits semi-finis importés en Suisse baisse, ce qui diminue le niveau général des prix et soulage le budget des ménages. La suppression de droits de douane contribue donc directement et indirectement à la prospérité de tout un chacun.

D'importants produits industriels suisses exemptés de droits de douane

Dans le domaine industriel, d'importants biens d'exportation suisses (en particulier les machines, les produits pharmaceutiques, les instruments de précision et les montres) bénéficient d'un accès en franchise de droits de douane aux pays du Mercosur, avec des périodes transitoires pour certains d'entre eux.

Catégorie de produits

Part des importations du Mercosur en provenance de Suisse qui bénéficient de **droits de douane réduits** grâce à l'ALE (en %)

(sur la base des statistiques relatives aux importations du Mercosur pour 2022-2024)

Part des importations du Mercosur en provenance de Suisse qui pourront être importées en **franchise de droits** grâce à l'ALE (en %)

(sur la base des statistiques relatives aux importations du Mercosur pour 2022-2024)

Chimie

(**chapitres du tarif des douanes suisse** 29 et 38)

97,6

96,8

Produits pharmaceutiques
(chapitre 30)

99,9

99,9

Textiles
(chapitre 50-63)

63,9

63,5

Machines
(chapitre 84)

95,3

95,0

Machines électriques
(chapitre 85)

92,1

92,0

Instruments de précision
(chapitre 90)

96,5

93,9

Montres (chapitre 91)

99,8

99,8

Source: SECO

La Suisse obtient des concessions à l'exportation de la part du Mercosur dans le domaine agricole

La Suisse a obtenu des concessions de la part des pays du Mercosur pour les exportations, entre autres, de fromage, de café, de confiseries, de chocolat, de biscuits, de boissons énergétiques, d'aliments pour bébés et jeunes enfants ainsi que de produits du tabac. Un grand nombre de ces produits sont réalisés à base de matières premières agricoles suisses comme le lait, la farine de blé et le sucre, ce qui profite également à l'agriculture suisse.

Catégorie de produits

Traitement préférentiel avec l'accord de libre-échange

Fromage

Exemption de droits de douane pour un contingent bilatéral de 990 tonnes à compter de l'entrée en vigueur (hors mozzarella)

Café torréfié

Exemption de droits de douane au bout de 8 à 10 ans au plus tard

Boissons énergisantes

Exemption de droits de douane au bout de 15 ans au plus tard

Bonbons

Exemption de droits de douane au bout de 15 ans

Produits du tabac

Exemption de droits de douane au bout de 15 ans au plus tard

Biscuits

Baisse des droits de douane de 40% après 10 ans au plus tard

Chocolat blanc

Exemption de droits de douane pour un contingent bilatéral de 1119 tonnes au bout de 10 ans au plus tard

Chocolat

Exemption de droits de douane pour un contingent bilatéral de 466 tonnes pour le chocolat fourré et de 10 340 tonnes pour le chocolat non fourré au bout de 10 ans au plus tard

Aliments pour bébés et jeunes enfants

Exemption de droits de douane pour un contingent bilatéral de 50 tonnes à compter de l'entrée en vigueur

Source: SECO

Concessions limitées de la Suisse pour les importations agricoles en provenance du Mercosur

Pour des produits agricoles sensibles comme la viande de bœuf, de poulet et le vin, la Suisse accorde aux pays du Mercosur un accès très limité au marché. Des concessions ont en effet été négociées sous la forme de 25 contingents bilatéraux (hors contingents de l'OMC).

Pour les produits agricoles transformés, la Suisse accorde des concessions dans le cadre du système de compensation des prix établi par la «loi chocolatière». Celui-ci compense en partie les prix plus élevés des matières premières suisses (comme le lait ou le sucre) afin que les producteurs de denrées alimentaires restent compétitifs à l'échelle internationale.

Bon à savoir n° 1: L'accord de libre-échange tient compte des intérêts de l'agriculture suisse et maintient des mécanismes de protection existants pour des produits sensibles.

La plupart des contingents sont faibles (moins de 2% de la consommation totale en Suisse) ou correspondent au volume actuel des importations et sont donc supportables pour l'agriculture suisse. Il ne faut pas s'attendre à une hausse des importations.

L'AELE a négocié un mécanisme de sauvegarde efficace au cas où les concessions accordées dans le cadre de l'accord de libre-échange occasionneraient, de façon inattendue, des problèmes à l'agriculture suisse. Ce mécanisme permet, en cas d'urgence, de suspendre temporairement les concessions.

En outre, la Suisse peut, dans le cadre de l'accord agricole de l'OMC, continuer à appliquer des mesures de sauvegarde spéciales pour l'agriculture (en cas de forte baisse des prix ou de pics d'importations, par exemple). L'UE a expressément exclu cette possibilité dans son accord avec le Mercosur (cf. ci-dessous).

La Suisse prévoit plusieurs obligations en matière d'étiquetage qui garantissent que les consommateurs sont informés de l'origine et des conditions de production des aliments.

L'accord de libre-échange garantit la protection de l'origine, les normes ADPIC et le dialogue sur la propriété intellectuelle

- L'accord de libre-échange règle des domaines clés de la propriété intellectuelle, dont les marques, les indications géographiques («Swissness»), les droits d'auteur et l'application de la réglementation. Il renforce la sécurité juridique et prévoit, dans certains cas, des standards de protection plus élevés que ceux de l'accord ADPIC. C'est de la plus haute importance pour l'économie suisse, axée sur l'innovation.
- Au total, 110 indications géographiques et appellations d'origine de la Suisse bénéficient d'une protection spéciale dans l'accord, dont de nombreuses spécialités fromagères («Gruyère» ou «Sbrinz», par exemple) ou vins suisses.
- Afin d'obtenir d'autres améliorations dans le domaine de la propriété intellectuelle, les parties ont prévu de poursuivre les discussions.

Plus que des droits de douane: des allègements pour les services et les investissements

L'accord de libre-échange ne se limite pas à alléger les droits de douane: il facilite également l'accès au marché pour les fournisseurs de services et les investisseurs suisses et ouvre, en outre, de nouvelles possibilités pour les entreprises suisses dans le domaine des marchés publics.

La Suisse évite ainsi d'être pénalisée par rapport aux concurrents de l'UE et d'autres pays

- L'UE a, pour sa part, signé un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur en janvier 2026 (cf. encadré ci-dessous). La conclusion de l'accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur évite que les entreprises suisses ne soient désavantagées par rapport à leurs concurrentes de l'UE.
- Sans accord comparable, les entreprises suisses subiraient des désavantages en matière de droits de douane pouvant atteindre 35% par rapport à la concurrence de l'UE. Une telle situation doit impérativement être évitée. Outre l'UE, cet accord réduit également la discrimination par rapport à des pays comme Israël, l'Égypte, l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) ou l'Inde, qui ont déjà conclu un accord de libre-échange avec le Mercosur.
- Il est décisif d'entrer le plus tôt possible sur des marchés comme le Mercosur qui croissent rapidement. Si les concurrents d'autres pays y accèdent plus vite, les entreprises suisses prennent du retard – un désavantage difficile à rattraper par la suite. Par ailleurs, il donne à la Suisse un avantage concurrentiel temporaire par rapport aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui n'ont pas d'accord de libre-échange avec le Mercosur.

Accord de libre-échange entre les États membres de l'UE et du Mercosur (état: mars 2026)

Le 17 janvier 2026, au Paraguay, les pays de l'UE et du Mercosur ont signé un nouvel accord de libre-échange.

- Cet accord, qui couvre 20% environ du commerce mondial et plus de 700 millions de consommateurs, crée la plus grande zone de libre-échange au monde. Pour 90 % des exportations de l'UE vers le Mercosur, les droits de douane devraient être supprimés dans un délai de dix ans.

- L'accord entre l'UE et le Mercosur s'articule en deux parties juridiquement distinctes: un volet commercial (notamment la réduction des droits de douane) et un volet politique (accords de partenariat). Alors que le volet politique doit être ratifié par tous les parlements nationaux, le volet commercial ne nécessite en principe que l'approbation de l'UE («EU-only»).
- Le processus de ratification formel a pris du retard: le 21 janvier 2026, le Parlement européen a demandé à la Cour de justice de l'UE (CJUE) d'examiner si l'accord – et en particulier le fait qu'il soit subdivisé sur le plan juridique et les dispositions relatives à l'environnement et à la durabilité – est compatible avec les traités de l'UE.
- Le 27 février 2026, la Commission européenne a annoncé vouloir appliquer, à titre provisoire, le volet commercial (y compris les réductions tarifaires) avec l'Argentine et l'Uruguay, malgré l'examen en cours par la CJUE. Ces deux États avaient ratifié l'accord la veille.

Bon à savoir n° 2: L'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et du Mercosur est structuré différemment de celui entre l'UE et le Mercosur. Son approbation et sa ratification rapides sont dans l'intérêt de l'économie suisse.

À la différence de l'accord entre l'UE et le Mercosur, l'accord de libre-échange conclu entre l'AELE et le Mercosur forme un tout. Il n'est pas subdivisé. Dès lors, contrairement à l'UE, il est inutile de prévoir un examen des compétences.

Les deux accords divergent également en ce qui concerne les mesures de sauvegarde du secteur agricole: depuis le début, les États de l'AELE ont négocié leurs propres mécanismes de protection, qui offrent une meilleure protection à leur agriculture.

Malgré l'examen en cours par la CJUE, la Commission européenne souhaite appliquer, à titre provisoire, des parties importantes de l'accord. En conséquence, les entreprises suisses pourraient subir des

désavantages concurrentiels plus vite que celles de l'UE. Une ratification rapide de l'accord suisse est donc dans l'intérêt de l'économie.

Indépendamment des démarches de l'UE, se diversifier est crucial pour la résilience de l'économie d'exportation suisse dans un contexte géopolitique incertain.

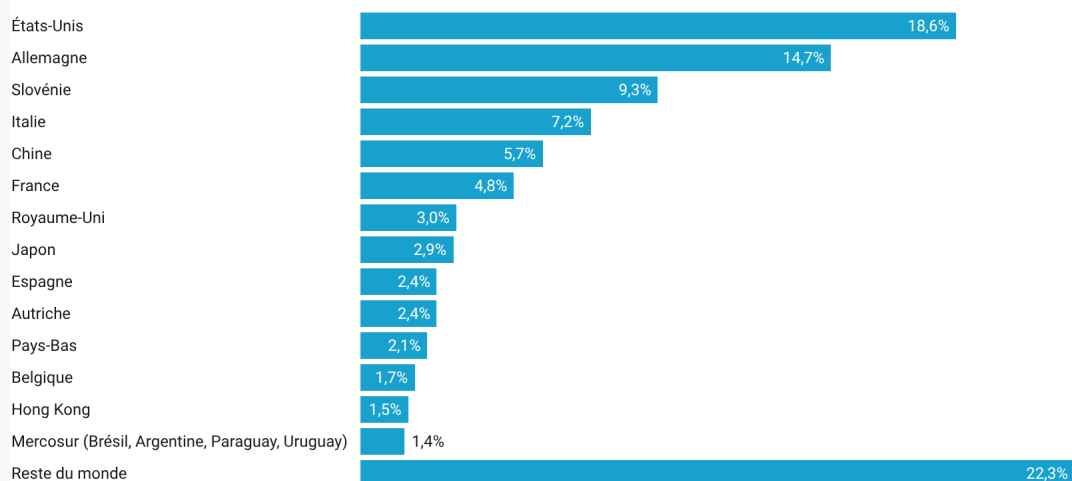


Un grand potentiel pour les exportations

Actuellement, les États du Mercosur représentent autour de 1,4% des exportations mondiales de marchandises de la Suisse seulement. Dans ces conditions, la région offre un grand potentiel de croissance à long terme pour les entreprises suisses.

Part des exportations de marchandises suisses par destination

En 2024, sans l'or



Source: SwissImpex

Graphique: economiesuisse • Créé avec Datawrapper

[Datenvisualisierung - ID nicht gefunden]

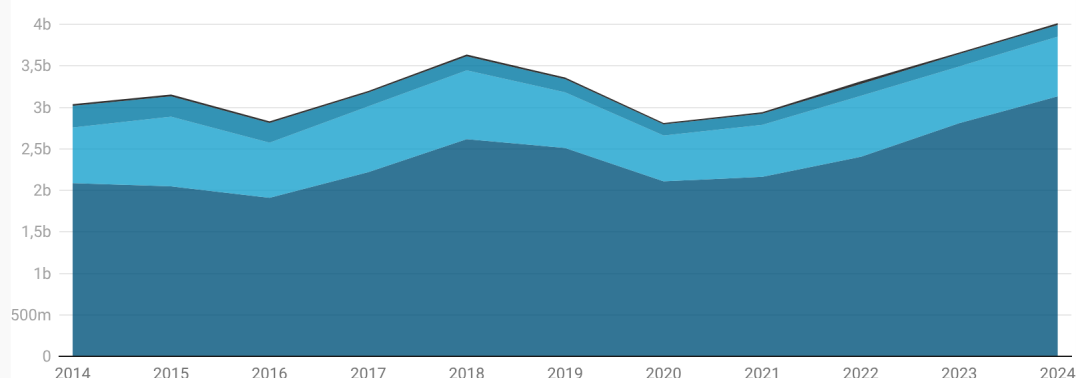
Le Brésil, locomotive incontestée pour le commerce

- Si les exportations suisses destinées au Mercosur ont stagné entre 2014 et 2020, elles affichent, depuis, une tendance à la hausse. En 2024, elles ont atteint un pic de quelque 4 milliards de francs (sans l'or). Avec un total avoisinant 3,1 milliards de francs, le Brésil est de loin le principal débouché des exportations suisses parmi les pays du Mercosur. La Suisse enregistre un excédent commercial avec ce pays, ce qui n'est pas le cas avec la plupart des autres marchés de la région.
- Avec une part de 60% environ, les produits pharmaceutiques sont de loin les principaux produits suisses exportés vers le Brésil.t.

Volume des exportations suisses vers les États du Mercosur

En CHF, sans l'or

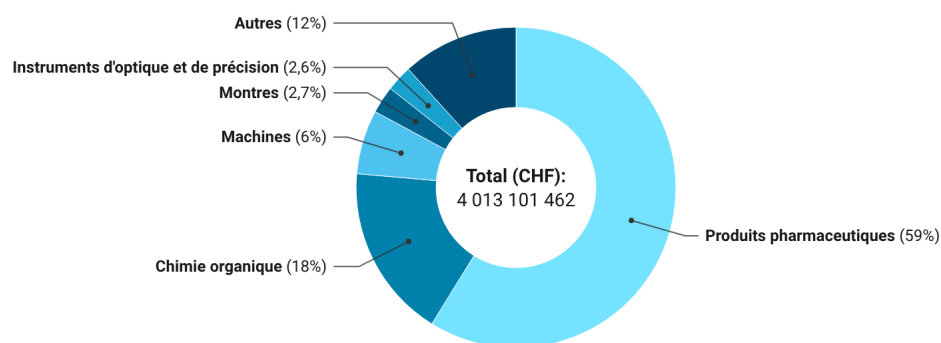
■ Argentine ■ Brésil ■ Paraguay ■ Uruguay



Source: SwissImpex • Créé avec Datawrapper

Produits suisses exportés vers les États du Mercosur

2024, sans l'or



Source: SwissImpex • Créé avec Datawrapper

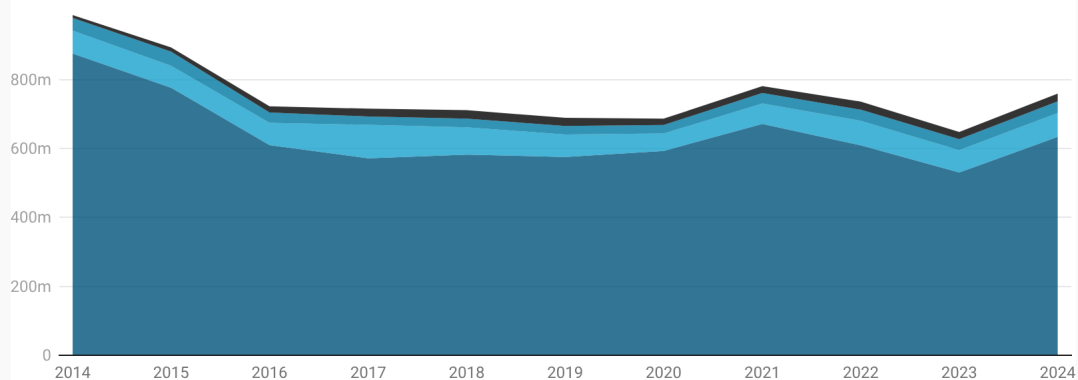
[Datenvisualisierung - ID nicht gefunden]

Comme pour les exportations, le Brésil est également, de loin, le principal partenaire du Mercosur pour les importations suisses.. Depuis ces pays, la Suisse importe surtout du café, du thé et des épices, suivis de la viande et des légumes.

Volume des importations suisses en provenance des États du Mercosur

En CHF, sans l'or

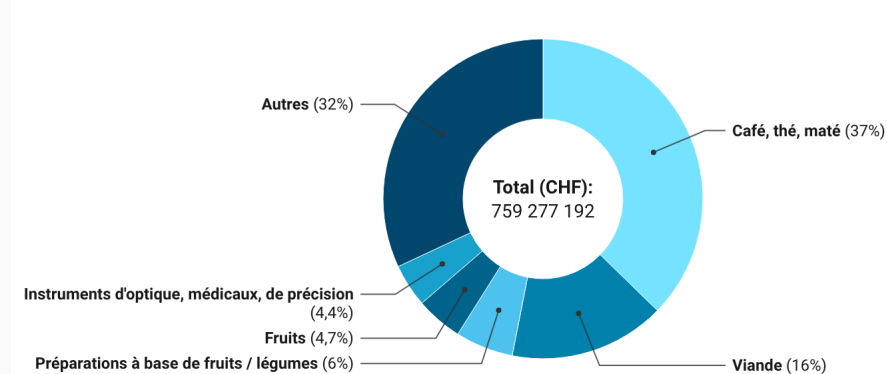
■ Argentine ■ Brésil ■ Paraguay ■ Uruguay



Source: SwissImpex • Créé avec Datawrapper

Produits importés en Suisse depuis les États du Mercosur

2024, sans l'or



Source: SwissImpex
Créé avec Datawrapper

[Datenvisualisierung - ID nicht gefunden]

La Suisse investit des milliards et crée des milliers d'emplois

Les investissements suisses dans les États du Mercosur totalisent 21,2 milliards de francs, ce qui est considérable. Les entreprises suisses y génèrent plus de 100 000 emplois.

Au Brésil, la Suisse est le troisième investisseur étranger avec quelque 15 milliards de francs. Les entreprises suisses y emploient plus de 90 000 personnes. En Argentine aussi, la Suisse fait partie des principaux partenaires, avec des investissements pour 3 milliards de francs et plus de 11 000 emplois créés.

Bon à savoir n° 3: Bien que les échanges commerciaux entre la Suisse et le Mercosur soient encore relativement faibles, l'accord de libre-échange revêt une grande importance pour l'économie suisse.

Le Mercosur est un marché à forte croissance qui renferme un grand potentiel pour les exportations suisses.

Des droits de douane de 7% en moyenne (et pouvant atteindre 35%) renchérissent les produits suisses. Leur suppression permet de réaliser des économies de plus de 180 millions de francs par an et renforce la compétitivité des entreprises suisses.

L'accord de libre-échange améliore l'accès aux services et aux marchés publics ainsi que la protection de la propriété intellectuelle.

L'accord renforce la sécurité juridique et la prévisibilité – des éléments décisifs pour les entreprises suisses actives à l'étranger.



La durabilité et la responsabilité dans l'accord entre l'AELE et le Mercosur

Dans le cadre de l'accord de libre-échange, les parties ont conclu un chapitre complet juridiquement contraignant ainsi qu'une déclaration complémentaire sur le commerce et le développement durable. L'objectif est de concilier des avantages économiques avec des normes sociales et environnementales.

- **Obligation d'appliquer les droits fondamentaux du travail et les normes sociales:** les parties s'engagent à respecter, à promouvoir et à mettre en œuvre les droits fondamentaux du travail, conformément à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1998. Cela inclut notamment la promotion et la mise en œuvre de conditions de travail dignes et la suppression de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- **Des prescriptions claires dans les domaines de la protection de l'environnement, du climat et de la biodiversité:** mise en œuvre d'accords internationaux sur l'environnement (comme l'accord de Paris sur le climat), promotion d'un développement faible en carbone et protection des forêts, de la biodiversité et des peuples autochtones.
- **Utilisation durable des ressources:** mesures contre la déforestation, l'abattage illégal de bois et la surpêche, ainsi que promotion d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables

- **Pas d'abaissement des normes:** aucune partie ne peut affaiblir, suspendre ou proposer de déroger aux droits environnementaux ou aux droits des travailleurs dans le but de promouvoir le commerce ou les investissements.

L'accord prévoit en outre un **mécanisme** spécial **de règlement des différends**: on commence par organiser des consultations entre les parties. Puis, en l'absence de solution, un panel d'experts indépendants peut être constitué. Son rapport public, avec ses recommandations, favorise le règlement du différend.

Bon à savoir n° 4: L'impact de l'accord de libre-échange sur le climat et l'environnement reste globalement faible

D'après des modélisations réalisées par le World Trade Institute (WTI) en 2019, l'accord aura un impact très faible: il pourrait aggraver la déforestation dans les pays du Mercosur de 0,02%, voire de 0,1% dans le pire des cas. Selon l'étude, les preuves scientifiques actuelles laissent toutefois supposer un effet encore plus faible, voire nul.

Selon le WTI, avec l'ALE, les émissions de gaz à effet de serre pourraient augmenter de 0,1% en Suisse, de 0,02% dans les pays du Mercosur et de 0,0004 % au niveau mondial en 2040. La pollution atmosphérique pourrait augmenter de 0,2% en Suisse, alors qu'elle resterait largement inchangée dans les pays du Mercosur et au niveau mondial.

Dans l'ensemble, l'impact environnemental resterait faible, car l'accord ne modifie guère les flux commerciaux existants de produits à forte impact écologique et n'ouvre pas la voie à de nouveaux flux. Ces conclusions sont confirmées par une récente étude du WTI de 2025.

Bon à savoir n° 5: Les dispositions de l'accord de libre-échange relatives à la durabilité sont contraignantes et surveillées

L'accord de libre-échange contient un chapitre contraignant sur la durabilité ainsi qu'un accord complémentaire avec des engagements clairs – parmi lesquels la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat, la prévention de la déforestation ou la protection de la biodiversité.

En cas de différend, un panel d'experts est constitué. Il élabore un rapport public contenant des recommandations en vue du règlement du différend.

Le Comité mixte examine régulièrement le respect des dispositions de l'accord (y compris celles relatives à la durabilité). La société civile est explicitement associée à la préparation et au suivi des travaux de la commission mixte. Cela crée un cadre solide permettant d'identifier et thématiser en continu les manquements et d'y remédier.



La signature de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et du Mercosur a permis de franchir une étape importante en matière de commerce extérieur.

La balle se trouve désormais dans le camp du Parlement. Une approbation et une entrée en vigueur rapides de l'accord sont dans l'intérêt de l'économie, des emplois et de la prospérité de la Suisse. L'accord renforce la compétitivité, évite la discrimination sur les marchés et crée de nouvelles opportunités de croissance, tout en garantissant des normes de durabilité contraignantes.

Dans un contexte géopolitique de plus en plus fragmenté, cet accord contribue de manière décisive à la diversification des relations commerciales et à la résilience économique de la Suisse.

L'ouverture économique a jusqu'à présent porté ses fruits pour la Suisse. Il s'agit désormais de poursuivre résolument ce modèle de succès, de renforcer la sécurité juridique et de consolider durablement la place économique.



Luc Schnurrenberger

Responsable suppléant du département Économie extérieure



Arnaud Midez

Responsable de projets Économie extérieure

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch